

Nouveaux plafonds de revenus CEE

→ **Les nouveaux plafonds de revenus**, définissant les ménages aux revenus modestes et très modestes, **sont augmentés** et rentreront en vigueur **pour toutes les opérations engagées à partir du 1^{er} avril 2020** (date de signature de devis). Ces nouveaux plafonds sont **identiques à ceux de MaPrimeRénov' de l'ANAH**.

→ **Bon à savoir** : l'ensemble de nos outils seront mis à jour pour prendre en compte ces paramètres réglementaires.

Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes
1	20 593 €	25 068 €
2	30 225 €	36 792 €
3	36 297 €	44 188 €
4	42 381 €	51 597 €
5	48 488 €	59 026 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €

Autres régions (hors Île de France)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

STANDARDS (ST) : revenus supérieurs aux revenus « très modestes » et « modestes ».